



 **Adresse :** 1745, rue Notre-Dame Ouest

Des travaux importants commencent bientôt dans votre immeuble

Les travaux se dérouleront en plusieurs étapes jusqu'à **l'automne 2028**.

Nous vous informerons de leur avancement tout au long du projet.



Travaux prévus

À l'extérieur

- Remplacer les fenêtres et les portes-patio.
- Remplacer la brique extérieure.
- Remplacer la toiture.
- Remplacer les garde-corps des balcons (barreaux) et les murets en béton.
- Rénover l'entrée principale.
- Remplacer toutes les portes extérieures, y compris la porte du garage.
- Réaménager la terrasse.
- Réaménager les passages piétonniers.

À l'intérieur

- Rénover la salle commune.
- Ajouter une salle à déchets.
- Réaménager le hall d'entrée.
- Remplacer les appareils de chauffage dans tous les logements.



Début des travaux

28 août 2026

Fin des travaux

automne 2028



Horaire

selon les heures
permises par
l'arrondissement



Entrepreneur

Construction Vinca

Ce que vous devez faire

Lorsque vous recevrez un avis de l'entrepreneur :

- Retirez vos climatiseurs et vos antennes.
- Libérez un espace de **1 mètre (3 pieds)** devant les portes et les fenêtres (voir la fiche jointe).
- Videz complètement votre balcon (voir la fiche jointe).
- Déplacez votre véhicule à l'extérieur du stationnement, si cela vous est demandé.
- Videz votre espace de rangement au rez-de-chaussée, si vous en avez un.
- Consultez les avis affichés à l'entrée de l'immeuble et sur la porte de votre logement.
- Vous recevrez un avis écrit **2 ou 3 jours avant** les travaux.
- Soyez présent à l'heure prévue.
- Si vous ne pouvez pas être présent, demandez à une personne de confiance de vous remplacer.
- Si personne ne peut vous remplacer, communiquez avec le Centre d'appels dès que possible.

Surveillez les travaux

Le jour des travaux ?

Travaux dans les logements

Certains travaux à l'intérieur des logements nécessitent des mesures de protection particulières.

Des cloisons temporaires (paroi en plastique) seront installées pour protéger votre logement pendant les travaux.

L'amiante ne présente pas de danger lorsqu'elle reste dans les murs. Toutes les mesures nécessaires seront prises pour protéger les locataires et les travailleurs pendant les travaux.

Inconvénients pendant les travaux

Pendant les travaux, vous pourriez vivre certains inconvénients :

- du bruit et de la poussière;
- la présence de machinerie, de conteneurs et d'échafaudages (structure temporaire en bois ou en métal);
- des travailleurs qui circuleront dans l'immeuble et dans les logements;
- les balcons temporairement inaccessibles pendant les travaux sur votre façade;
- vos porte-patios seront temporairement barrées pendant les travaux sur les balcons pour votre sécurité;
- un accès limité au stationnement à certains moments;
- le déplacement temporaire des boîtes postales;
- une entrée temporaire pendant les travaux à l'entrée principale;
- la salle commune temporairement inaccessible pendant les travaux;
- la terrasse temporairement inaccessible pendant une partie du chantier.

Pourquoi ces travaux ?

Ces travaux permettront :

- d'améliorer votre confort;
- d'améliorer votre sécurité;
- de mieux protéger le bâtiment contre l'eau et les infiltrations d'air;
- d'améliorer l'apparence de l'immeuble

Investissements : 10M\$

Merci pour votre patience et votre collaboration !



Des questions concernant ce chantier ?

Centre d'appels : 514 872-6646

Travaux réalisés par :



Travaux financés par :

